



BUREAU DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 3 FEVRIER 2026 À 18H00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération  
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

1	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	
2	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
4	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
5	BRISON-SAINT-INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
6	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
7	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	
8	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
9	LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT	T	MORIN Bruno	
10	LE BOURGET-DU-LAC	T	MERCAT Nicolas	
11	LE BOURGET-DU-LAC	T	SIMONIAN Edouard	
12	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	Pouvoir de Louis ALLARD
13	MERY	T	FONTAINE Nathalie	
14	MOTZ	T	CLERC Daniel	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
15	MOUXY	T	PERSON Armelle	
16	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
17	PUGNY-CHATEENOD	T	CROUZEVIALLE Bruno	
18	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
19	SAINT-OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	
20	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
21	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
22	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
23	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 janvier 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 6 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 3 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## DÉLIBÉRATION

N° : 19 Année : 2026

Exécutoire le : 04 FEV. 2026

Publiée / notifiée le : 04 FEV. 2026

Visée le : 04 FEV. 2026

### TOURISME Reconstruction du sentier Fil de l'Eau Demande de subvention au Département

Monsieur le Président rappelle que le sentier Fil de l'Eau, situé entre Aix-les-Bains (boulodrome) et Brison-Saint-Innocent (Pointe de l'Ardre) a été ouvert en 2012. Il est composé d'un sentier nature et de 2 pontons sur l'eau. Ces derniers, construits sur pieux métal et avec des travées en bois, ont subi au fil du temps des dégradations avec les variations du niveau du lac. Lors de la crue de 2023-2024, 70% des travées des pontons bois ont été détruites.

Aujourd'hui Grand Lac souhaite réhabiliter les 2 pontons afin de rouvrir cet itinéraire de randonnée apprécié des habitants et des touristes.

Le projet consiste donc à reconstruire les pontons sur la base des pieux et chevêtres existants (qui n'ont pas été impactés) avec une structure porteuse en aluminium et un platelage sous forme de caillebotis métal. L'objectif est de proposer une structure le plus perméable possible pour limiter les contraintes des variations de niveau du lac.

Le coût de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) est estimé à 920 000 € HT (1 104 000 € TTC).

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subventions auprès du Département de la Savoie, au titre du Contrat départemental du territoire de Grand lac, pour un montant de 200 000 € (soit 22% du coût HT du projet).

Le reste à charge pour Grand Lac, sous réserve de l'obtention de cette subvention, serait donc de 720 000€ HT (904 000 € TTC).

Il est également proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer ce dossier auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Les crédits seront proposés au budget 2026 au chapitre 21 sur l'opération 143-251.

---

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport.
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subventions auprès du Département de la Savoie, et le cas échéant auprès de tous autres organismes susceptibles d'accompagner la réalisation du projet.

Aix-les-Bains, le 3 février 2026

Le Président  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 23
- Présents et représentés : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Délibération 19 : Reconstruction du sentier Fil de l'Eau - Demande de subvention

**Date de transmission de l'acte :** 04/02/2026

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/02/2026

**Numéro de l'acte :** d5753 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20260203-d5753-DE

**Date de décision :** 03/02/2026

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de compétences par thèmes  
8.8. Environnement